


●●● harmoniser au regard de leur rapport bénéfices/risques équivalent », fait remarquer Laure Lechertier.

Dans ses conclusions, la HAS mentionne également qu'« un nombre important de prescriptions sont faites dans des situations cliniques hors autorisation de mise sur le marché ». « En l'état actuel des connaissances, en conclut cet organisme, ces prescriptions sont injustifiées. » Il s'agit notamment des prescriptions préventives accompagnant la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens pour des patients non à risque, c'est-à-dire des « personnes de moins de 65 ans, sans antécédent ulcéreux et n'étant traitées ni par antiagrégant plaquettaire, ni par anticoagulant, ni par corticoïde ».

↳ Sabine Dreyfus

 Imprimer cet article en format texte

### Repères

Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) appartiennent à la classe des antiulcéreux. Cinq molécules sont commercialisées. L'ésoméprazole (Inexium®) et le rabéprazole (Pariet®) sont encore protégés par un brevet. Les trois autres sont généralisées. Il s'agit du lansoprazole (Lanzor®, Ogast®, Ogastoro®...), de l'oméprazole (Mopral®, Zoltum®...) et du pantoprazole (Eupantol®, Inipomp®...).

## GÉNÉRIQUES : LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a publié le 8 juillet son rapport final sur le secteur pharmaceutique. Dans ce document, elle fait état des pratiques des laboratoires pour retarder la mise sur le marché des génériques. Mais la Commission a mis de l'eau dans son vin par rapport à son rapport préliminaire ([lire Afim n° 3414 du 16 février 2009](#)). Primo, elle atténue les accusations d'entrave formulées à leur encontre. Secundo, elle attribue aussi les retards à « des lacunes dans le cadre réglementaire ». Par ailleurs, aucune mesure concrète n'est proposée pour lutter efficacement contre les stratégies de contournement de l'industrie pharmaceutique. En

fait, la Commission s'en remet aux Etats membres. Il leur appartiendra de prendre des dispositions « si des campagnes d'information trompeuses remettant en question la qualité des médicaments génériques sont constatées sur leur territoire ». La Mutualité française avait répondu à la consultation publique organisée sur le secteur pharmaceutique par cette instance européenne et formulé plusieurs recommandations, rappelle-t-on ([lire Afim n° 3429 du 9 mars 2009](#)). L'une d'entre elles était d'instaurer des mesures dissuasives à l'encontre des laboratoires responsables d'abus. La Commission européenne en a décidé autrement ! M. C.

## Eovi mutuelle creusoise : accueil de l'enfance maltraitée

Eovi mutuelle creusoise et l'association La Voix de l'enfant ont inauguré le 3 juillet, à Guéret (Creuse), l'unité d'accueil médico-judiciaire du centre hospitalier de cette municipalité. Celle-ci a pour objectif de recueillir, dans un lieu sécurisant, le témoignage de mineurs victimes de maltraitance, qu'elle soit

sexuelle, physique ou psychologique. Eovi Mutuelle creusoise a financé les travaux d'aménagement de la salle d'audition en remettant à La Voix de l'enfant un chèque de 10 240 euros. Cette association a pour vocation d'écouter et de défendre les enfants en détresse. Iris Fossati-Dos-Santos : 05 55 77 87 82



De gauche à droite : Alain Chartier, président de l'Union technique interdépartementale mutualiste (Utim), Nadine Giraud, présidente d'Eovi mutuelle creusoise, et Jean-Pierre Comes, président d'Eovi mutuelle du Limousin, remettent un chèque de 10 240 euros à Martine Brousse, directrice de l'association La Voix de l'enfant.



### MNH : Prix prévention promotion de la santé

La Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH) lance le premier Prix prévention promotion de la santé.

« Ce concours est destiné à récompenser un établissement de santé sanitaire ou social ayant réalisé une action de prévention en direction de son personnel », indique le groupement. Doté d'une enveloppe de 6 000 euros, ce prix sera remis en mai 2010, à Paris, dans le cadre du salon Hôpital expo. Le concours est ouvert jusqu'au 31 décembre prochain. Pour connaître son règlement et s'inscrire, consulter le site [www.mnh.fr](http://www.mnh.fr) Christophe Doucet : 02 38 90 72 91

